

Le créole à l'École, indispensable levier d'une
nouvelle quête

par
Jean Bernabé

La décision annoncée par Jack Lang, ministre de l'éducation nationale de créer, à partir de 2002, un CAPES de créole témoigne de ce que ce dernier est un homme de culture ouvert à la diversité culturelle d'un République dont il rappelle opportunément qu'elle est une mais pas uniforme. Mais cette décision est aussi le résultat d'une mobilisation de plusieurs années mise en œuvre par la grande majorité des créolistes étudiants, enseignants et chercheurs soucieux que l'enseignement si avancé des langues et cultures régionales (LCR) à l'université (licence, maîtrise, Diplôme d'études approfondies, doctorat) ait des débouchés non seulement vers la recherche mais aussi vers l'enseignement. Il n'est pour s'en convaincre que de lire la dépêche d'agence annonçant cette création : on note qu'il s'agit non pas d'un CAPES de lettres modernes avec un appendice créole (généralement un banal exercice de traduction) mais un vrai CAPES créole, c'est à dire qui comporte à égalité les matières relevant de la langue régionale et celles correspondant à n'importe quel CAPES ayant déjà pignon sur rue : lettres modernes, anglais, espagnol, mathématiques, histoire, géographie etc. C'est dire que le recteur Morabito, différemment de son prédécesseur, a transmis notre requête avec la diligence et la conviction sans lesquelles nous eussions continué à être menés en bateau.

Cette bivalence que nous avons souhaitée est pour nous la garantie non seulement de l'ouverture (la ghettoïsation du créole dans l'école serait une catastrophe !) mais aussi de la crédibilisation de cette nouvelle matière et surtout de l'excellence dont elle doit se réclamer. Il n'est même pas besoin d'ajouter que l'existence d'un CAPES créole est, par sa vertu professionnalisante, l'instrument le plus apte à apporter à la culture créole et à ses ressortissants une dignité et un respect qu'elle ne trouvait pas dans les vœux pieux. On a certes pu entendre sur les ondes certains personnages s'offusquer que le GEREK et toute la mouvance créolophile pavoisent devant ce qui ne serait qu'une miette octroyée ; d'autres, en train de métamorphoser leur insignifiance en extrémisme, dénoncent le caractère facultatif du créole à l'école. Faire passer le créole d'un état d'exclusion de l'institution scolaire à une situation d'obligation serait si absurde qu'on n'a

La cr le   l' cole, indispensable levier d'une
nouvelle qualit 
par
Jean Rom e

La d cision annonc e par Jack Lang, ministre de l' ducation nationale de cr er,   partir de 2002, un CAPES de cr ole t moigne de ce que ce dernier est un homme de culture ouvert   la diversit  culturelle d'un R publique dont il rappelle opportun ment qu'elle est une mais pas uniquement. Mais cette d cision est aussi le r sultat d'une mobilisation de plusieurs ann es mise en œuvre par la grande majorit  des  coliers,  tudiants, enseignants et chercheurs soucieux que l'enseignement si avanc  des langues et cultures r gionales (LCR)   l'universit  (licence, ma tre, D tails d' tudes approfondies, doctorat) ait des d bouch s non seulement vers la recherche mais aussi vers l'enseignement. Il n'est pour s'en convaincre que de lire la d p che d'agence annonçant cette cr ation : on note qu'il s'agit non pas d'un CAPES de lettres modernes avec un appendice cr ole (g n ralement un panel exterieur de traduction) mais un vrai CAPES cr ole, c'est   dire qui comporte   egalit  les mati res relevant de la langue r gionale et celles correspondant   n'importe quel CAPES ayant d j  pigonn  sur ses : lettres modernes, anglais, espagnol, math matiques, histoire, g ographie etc. C'est d c que le recteur Mollat, diff rentement de son pr d cesseur, a transmis notre requ te avec la diligence et la conviction sans lesquelles nous eussions continu     tre ni s en latran.

Cette divalence que nous avons souhait e est pour nous la garantie non seulement de l'ouverture (la g n ralisation du cr ole dans l' cole serait une catastrophe) mais aussi de la cr dibilisation de cette nouvelle mati re et surtout de l'excellence dont elle doit se r clamer. Il n'est m me pas besoin d'ajouter que l'existence d'un CAPES cr ole est, par sa vertu professionnalissante, l'instrument le plus apte   apporter   la culture cr ole et   ses ressortissants une dignit  et un respect qu'elle ne trouvait pas dans les vieux pieux. On a certes pu entendre sur les ondes certains personnages s'offusquer que le GREC et toute la mouvance  tropolitaine passaient devant ce qui ne serait qu'une m tre octroy e ; d'autres, en train de r p t r leur insipidit  en extr misme, d noncent le caract re s cristif du cr ole   l' cole. Faire passer le cr ole d'un  tat d'exclusion de l'initiation scolaire   une situation d'obligation serait si absurde qu'on n'a

pas de mal à déduire que les tenants d'une telle idiotie sont en fait des créolophobes reconvertis dans un inflationnisme destructeur. D'autres encore nous reprochent de commencer par le haut et de ne intervenir dès la maternelle. Comme si former des maîtres n'était pas la première des tâches d'un aménageur responsable ! On comprendra que, ayant démasqué toute cette engeance frustrée et en rupture d'idées constructives, je ne les lève pas outre mesure de grade. Attentif aux points de vue diversement exprimés, le GEREC suivra son cap, avec vigilance et détermination, sans fustiger les gens de bonne foi qui n'ont pas encore compris le sens de sa démarche, de son combat.

A la vérité, il faut saluer, au plan du symbole, la création du CAPES de créole comme un acte historique qui mettra fin à près de quatre siècles d'éducation reposant sur le primat absolu de la langue et de la culture françaises, avec toutes ses conséquences sur nos mentalités. Cette langue et cette culture furent dès les origines des objets d'un puissant désir, la cible d'une quête et d'une conquête qui est l'autre nom de l'assimilation, dont on connaît la double acception : **active** (assimiler la culture de l'Autre) et **passive** (être assimilé par l'Autre). Les esclaves, pour reprendre la belle expression du Haïtien Jean Fouchard, ont toujours voulu être, sans nécessairement y parvenir, les « marrons du syllabaire », c'est à dire des gens pour qui le meilleur moyen de marronner la misère, c'était de s'en échapper « vers le haut », confortant par la même une idéologie « sauve-qui-peut » de la promotion sociale. Idéologie individualiste et libérale pour laquelle la valeur « créole » ne pouvait qu'être insignifiante sur le marché des biens culturels.

Mettre le créole à l'Ecole ne doit pas signifier simplement souscrire à une forme de politiquement correct, pour faire démocrate. Sinon on perdrait tout le bénéfice de ce **retour du refoulé** en quoi consiste une telle introduction. Du coup, on serait menacé à terme par la banalisation, le créole devenant une matière comme une autre, une matière aussi ennuyeuse que n'importe quelle autre. Alors l'énergie symbolique contenue dans la volonté d'appropriation et de réappropriation de nous mêmes se trouverait d'elle-même dissipée. Il faut absolument éviter que cela ne se produise.

Le seul motif d'obligation du créole réside dans les situations de plus en plus rares, sauf dans les milieux migrants) où l'enfant ne maîtrise absolument pas le français. Mais, paradoxalement alors que le français a toujours été recherché en raison de son caractère obligatoire de langue dominante, c'est, au contraire, son caractère facultatif qui gardera à la

pas de mal à débiter que les tenants d'une telle idiotie sont en fait des créolophobes reconvertis dans un inflationnisme destructeur. D'autres encore nous reprochent de commencer par le haut et de ne intervenir dès la maternelle. Comme si former des maîtres n'était pas la première des tâches d'un manager responsable ! On comprendra que, ayant démasqué toute cette ergonomie fiverte et en rupture d'idées constructives, je ne les livre pas outre mesure de grande. Attention aux points de vue diversement exprimés, le GEREC salue son cap, avec vigilance et détermination, sans fléchir les gens de bonne foi qui n'ont pas encore compris le sens de sa démarche, de son combat.

A la vérité, il faut saluer, au plan du symbole, la création du CAPES de créole comme un acte historique qui mettra fin à près de quatre siècles d'éducation reposant sur le prisme absolu de la langue et de la culture française, avec toutes ses conséquences sur nos mentalités. Cette langue et cette culture font dès le début des objets d'un puissant désir, la cible d'une quête et d'une conquête qui est l'autre nom de l'assimilation, dont on connaît la double acception : active (assimiler la culture de l'Autre) et passive (être assimilé par l'Autre). Les esclaves pour reprendre la belle expression de Haïtien Jean Fouchard, ont toujours voulu être, sans nécessairement y parvenir, les « maîtres du syllabaire ». c'est à dire des gens pour qui le meilleur moyen de marquer la misère, c'était de s'en échapper « vers le haut », confortant par la même une idéologie « sauve-pipi » de la promotion sociale. Idéologie individualiste et libérale pour laquelle la valeur « créole » ne pouvait qu'être insignifiante sur le marché des biens culturels.

Même le créole à l'École ne doit pas signifier simplement soustraire à une forme de politiquement correct, pour être démocratique. Sinon on perdrait tout le bénéfice de ce retour de respect en quoi consiste une telle introduction. Du coup, on serait menacé à terme par la banalisation, le créole devenant une matière comme une autre, une matière aussi ennuyeuse que n'importe quelle autre. Alors l'énergie symbolique contenue dans la volonté d'appropriation et de réappropriation de nos langues se trouverait d'elle-même dissipée. Il faut absolument éviter que cela ne se produise.

Le seul motif d'obligation du créole réside dans les situations de plus en plus rares, sauf dans les milieux négatifs) où l'enfant ne maîtrise absolument pas le français. Mais, paradoxalement, alors que le français a toujours été recherché en raison de son caractère obligatoire de langue dominante, c'est, au contraire, son caractère facultatif qui pousse à la

BERN 162 2v

pédagogie du créole sa dimension de quête et maintiendra vivant le désir. De même qu'il y a eu montée vers le français, il faut mettre en œuvre et/ou préserver les conditions d'une **montée vers le créole**. Au bout de cette ascension, il y a un grand nombre de bienfaits : déblocage expressif, réenracinement dans un imaginaire fécond, réconciliation avec soi-même par une récupération de l'estime de soi, capacité de négociation culturelle plus grande, possibilité de contraster deux systèmes linguistiques maternels (créole et français), voire bonification de points dans les examens et concours, chose qui n'est point méprisable, etc.

Dire tout cela c'est dire que l'introduction du créole à l'Ecole sera révolutionnaire ou ne sera pas. Car s'il convient d'éviter une compétition stérile entre les deux langues, en revanche, la pédagogie de la langue et de la culture créoles devra éviter de singer celle qui s'organise autour de la sphère linguistique française. Les pédagogues créolisants sont sommés d'être originaux et novateurs. La présence du créole dans l'Ecole devra nous amener à des exigences qui modifieront progressivement la perception que les scolaires et le corps social lui-même ont quant à l'éducation d'un peuple. On aura compris qu'il ne faut pas rater un tel tournant historique et que la vigilance ne fait que commencer. Cela dit, nous sommes loin d'être complètement dépourvus au plan psychologique, méthodologique et logistique pour faire face aux exigences qui se profilent à l'horizon 2002.

pédagogie du créole se dimensionne de plus en plus et malheureusement vivants le désire.
 De même qu'il y a eu montée vers le français, il faut mettre en œuvre et non
 préserver les conditions d'une montée vers le créole. Au bout de cette
 ascension, il y a un grand nombre de bacheliers : déblocage expressif,
 réajustement dans un manuscrit fécond, réconciliation avec soi-même par
 une réécriture de l'écriture de soi, espace de négociation culturelle plus
 grande, possibilité de contourner deux systèmes linguistiques naturels
 (créole et français), voire pontification de points dans les examens et
 concours, chose qui n'est point négligeable, etc.

Dire tout cela c'est dire que l'introduction du créole à l'école sans
 révolutionnaire ou ne sera pas. Car s'il convient d'éviter une compétition
 stérile entre les deux langues, en revanche, la pédagogie de la langue et de la
 culture créoles devra éviter de s'organiser autour de la sphère
 linguistique française. Les pédagogues créolistes sont sommés d'être
 originaux et novateurs. La présence du créole dans l'école devra nous
 amener à des exigences qui modifient progressivement la perception que
 les scolaires et le corps social lui-même ont quant à l'éducation d'un peuple.
 On aura compris qu'il ne faut pas rester un tel tourant historique et que la
 vigilance ne fait que commencer. Cela dit, nous sommes loin d'être
 complètement dépourvus au plan psychologique, méthodologique et
 logistique pour faire face aux exigences qui se profilent à l'horizon 2002.